



COMMUNIQUE RADIODIFFUSE

(A diffuser 01 fois par jour du mardi 25 au
vendredi 28 juillet 2023 à Cotonou et à Parakou)

N°⁰²⁸/MESTFP/DC/SGM/DESTFP/DEC/STEC/SA

OBJET : Ouverture des registres d'inscription aux concours
d'entrée à l'Ecole de Formation Médico-Sociale, session d'août 2023

Le Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle porte à la connaissance du public que les registres d'inscription aux concours de bourses donnant accès en première année de l'Ecole de Formation Médico-Sociale (EFMS) à Parakou et de son annexe de Djougou au régime d'internat et d'externat, sont **ouverts du mardi 25 juillet 2023 au vendredi 04 août 2023**.

Les formations ouvertes sont les suivantes :

- EFMS à Parakou :
 - ✓ Assistants Sociaux niveau B ;
 - ✓ et Techniciens Sanitaires ;
- Annexe de Djougou :
 - ✓ Assistants Sociaux niveau B ;
 - ✓ et Techniciens Sanitaires.

A- CONDITIONS D'INSCRIPTION

Peuvent prendre part à ces concours, les candidats béninois des deux sexes remplissant les conditions suivantes :

➤ DIPLOME REQUIS

- être titulaire du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou d'un diplôme reconnu équivalent ;

➤ CONDITION D'AGE

- avoir 14 ans au moins et 20 ans au plus au 31 décembre 2023.

B- LIEUX DE DEPÔT ET CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature seront déposés dans les Directions Départementales des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle

(DDESTFP) ou à la Direction de l'Enseignement Secondaire Technique et de la Formation Professionnelle (DESTFP) ou à l'Ecole de Formation Médico-Sociale (EFMS) à Parakou, ou à l'Ecole de Formation des Auxiliaires de Santé (EFAS-Annexe de l'EFMS de Parakou) à Djougou et devront comporter les pièces suivantes :

1. une (01) fiche d'inscription précisant le centre de composition, la spécialité choisie et l'établissement d'accueil en cas de succès (à retirer sur les lieux de dépôt) ;
2. une (01) photocopie certifiée conforme à l'original de l'extrait d'acte de naissance ou de toute autre pièce tenant lieu ;
3. une photocopie certifiée conforme à l'original du certificat de nationalité ;
4. une photocopie certifiée conforme à l'original du diplôme requis ;
5. une (01) enveloppe timbrée, format moyen, portant l'adresse exacte du candidat ainsi que des numéros de téléphone fonctionnels ;
6. un (01) récépissé de droit d'inscription fixé à mille cinq cents (1.500) francs.

C- DATE LIMITE DU DEPOT DES DOSSIERS ET MATIERE DE COMPOSITION

La date limite du dépôt des dossiers de candidature est impérativement fixée au **vendredi 04 août 2023 à 17 h 30**.

Les candidats composeront dans les matières suivantes :

- 1. Communication écrite, durée 2 h, coefficient 2 ;**
- 2. Sciences de la vie et de la Terre, durée 2 h, coefficient 3 ;**
- 3. Mathématiques, durée 2 h, coefficient 2.**

Par ailleurs, les candidats admis au BEPC, session de juin 2023, sont autorisés à passer lesdits concours en produisant une copie complète de la liste des admis sur laquelle figurent leurs nom et prénom (s).

N.B :

- le droit d'inscription est versé obligatoirement au Trésor Public ou à une Recette-Perception du territoire national ;
- tout dossier incomplet ou parvenu en retard sera systématiquement rejeté.

D- DATE DE DEROULEMENT ET CENTRES DE COMPOSITION RETENUS

Les concours se dérouleront le **mercredi 30 août 2023** dans les centres de composition suivants :

- Département de l'Atacora : Lycée Technique de Natitingou ;
- Département de la Donga : Lycée Technique Commercial et Industriel de Djougou ;
- Département du Borgou : EFMS à Parakou ;

- Département de l'Alibori : Lycée Technique Commercial et Industriel de KANDI ;
- Département des Collines : CEG1 Dassa ;
- Département du Zou : Lycée Technique de Bohicon ;
- Département du Couffo : CEG1 Aplahoué ;
- Département du Mono : CEG1 Lokossa ;
- Département de l'Atlantique : CEG1 Allada ;
- Département du Littoral : Lycée Technique Coulibaly à Cotonou ;
- Département de l'Ouémé : Lycée Technique et Professionnel de Porto-Novo ;
- Département du Plateau : Lycée Technique de Pobè.

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats pourront s'adresser aux Directions Départementales des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (DDESTFP), à la Direction de l'Enseignement Secondaire Technique et de la Formation Professionnelle (DESTFP), à l'Ecole de Formation Médico-Sociale à Parakou (EFMS), à l'Ecole de Formation des Auxiliaires de Santé (EFAS) à Djugou ou à la Direction des Examens et Concours (DEC) à Porto-Novo.

Cotonou, le

24 juillet 2023



Kouaro Yves CHABI

Ministre des Enseignements Secondaire,
Technique et de la Formation Professionnelle